

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant



Délibération n° 06-03 du 15 septembre 2022

SOUTIEN AUX PROGRAMMES EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ POUR LES SÉQUANO-DIONYSIENNES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous énumérés,

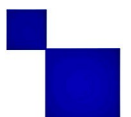
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- 29 000 euros à l'association La Miel - Maison de l'Initiative Économique Locale,
- 16 000 euros à l'association Réseau Initiative Seine-Saint-Denis,
- 30 000 euros à l'association ME 93 - Mieux Entreprendre 93,
- 25 000 euros à l'association FAM 93 – France Active Métropole Seine-Saint-Denis,
- 19 000 euros à la coopérative Pointcarré au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, proposé au titre de l'axe insertion en faveur de l'accompagnement et de la Garantie d'activité Indépendante,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :



- la Miel,
- le Réseau Initiative Seine-Saint-Denis,
- Mieux Entreprendre 93,
- France Active Métropole Seine-Saint-Denis,
- la Coopérative Pointcarré,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.